FORMULE 9

(Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes, L.N.-B. 2022, ch. 35, par. 65(1))

Numéro du dossier de la Cour :			
COUR DU BANC DU ROI DU NOUVEAU-BRUNSWICK DIVISION DE LA FAMILLE CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE			
ENTRE : Le ministre du Développement social Demandeur			
- et - Intimé(s)			
ORDONNANCE DE SURVEILLANCE			
Nom de l'enfant ou du jeune :			
Nom de l'enfant ou du jeune :			
Nom de l'enfant ou du jeune :			
Dans l'affaire d'une demande du ministre du Développement social présentée en vertu du paragraphe 65(1) de la <i>Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes</i> ;			
AYANT ENTENDU la preuve relative à la demande susmentionnée;			
AYANT ENTENDU les observations au nom des parties;			
ET ÉTANT CONVAINCU que l'intérêt supérieur du ou des enfants ou jeunes susnommés le commande;			
J'ORDONNE, en vertu du paragraphe 65(1) de la <i>Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes</i> , que le ministre exerce une surveillance sur cet ou ces enfants ou ce ou ces jeunes et leur famille, sur la gestion de leurs biens et sur d'autres affaires ayant une incidence importante sur le bien-être du ou des enfants ou jeunes pour une période de mois.			
ET J'ORDONNE ÉGALEMENT que (énumérer toutes conditions) :			

FAIT à	, le	20
		Juge à la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick, Division de la famille
		Nouveau Brains week, Britisish de la raimhie